



## Puces des Couturières Tournus, 5 et 6 avril 2025

La manifestation dénommée **les Puces des Couturières** est organisée par l'association Atout Créa Sud Bourgogne (ACSB) dans le cellier et le réfectoire des moines à Tournus le samedi 5 avril et le dimanche 6 avril de 10h à 18h.

### Article 1

Cette manifestation est ouverte aux particuliers et aux professionnels pour vendre **des articles anciens concernant la couture et les textiles : tissus, linge de maison et d'ameublement, dentelles, rubans, broderies, laines, boutons, perles ainsi que des accessoires et outils (machines à coudre, boîte à couture, livres...)**. Les objets devront être étiquetés.

Ne sont pas autorisés, les articles tout confectionnés (loisirs créatifs) et les vêtements (pas de vide-dressing). Afin de garder la cohérence de la manifestation, l'organisateur se permettra de faire enlever des stands les objets qui ne correspondraient pas à la thématique.

La vente se fait de gré à gré entre l'acheteur et le vendeur. Aucune réclamation ne peut être formulée à l'encontre de l'organisateur.

### Article 2

Chaque exposant peut louer au choix :

- un espace d'exposition de 3m linéaire – avec 1 table fournie - pour la somme de 30 € les 2 jours,
- un espace d'exposition de 3m de longueur sur 2m de profondeur – avec 2 tables fournies - pour la somme de 50 € les 2 jours.
- quelques grilles d'exposition sont disponibles pour les personnes qui le souhaitent.

**Chaque exposant s'engage pour les deux jours** et occupe l'espace qui lui a été réservé sur le plan de la salle. Le bulletin d'inscription joint à ce règlement est envoyé rempli à l'adresse en bas de page. Les réservations sont définitives à réception de tous les documents demandés et traitées par ordre d'arrivée des courriers, dans la limite des places disponibles. La location est payable à l'avance et n'est pas remboursable en cas de désistement dans les quinze jours précédant la manifestation.

### Article 3

La présentation des stands est importante pour conserver à la manifestation son originalité. L'équipe organisatrice demande d'avoir des nappes blanches sur les tables et de **porter, comme signe distinctif, une broche en tissu fournie par l'organisateur**. Elle conseille d'apporter **un éclairage supplémentaire** à cause de la hauteur de la salle qui dispose de prises de courant au sol.

### Article 4

Les salles d'exposition seront ouvertes le vendredi 4 avril de 16h à 18h pour les exposants qui souhaitent s'installer la veille. Merci de l'indiquer lors de l'inscription. Les exposants ne devront pas remballer avant 17h30 le dimanche. Le nettoyage de chaque espace et le rangement des tables sont à la charge des exposants.

### Article 5

Chaque exposant est tenu de justifier son identité et de se soumettre aux éventuels contrôles de la gendarmerie ou autres services.

L'équipe organisatrice dégage sa responsabilité quant aux accidents, dégradations et vols d'objets pouvant survenir au cours de la manifestation. Du fait de sa réservation, l'exposant accepte le présent règlement et ne peut intenter de recours contre l'organisateur en cas de sinistre.

## Puces des Couturières – Tournus, 5 et 6 avril 2025

*L'équipe organisatrice sera ravie d'accueillir les exposants et leur souhaite par avance de belles journées.*

### Bulletin d'inscription

Je soussigné.e (Nom, prénom) -----

Raison sociale (si professionnel) -----

Adresse postale -----

Adresse mail -----

Téléphone -----

Produits exposés (indiquer précisément)

-----  
-----  
-----

- **Confirme ma participation** aux Puces des Couturières de Tournus, cellier-réfectoire des moines, le samedi 5 avril et le dimanche 6 avril de 10h à 18h

- **Souhaite occuper** : (cocher)

un espace d'exposition de 3m linéaire – avec 1 table fournie - pour la somme de 30 € les 2 jours

un espace d'exposition de 3m de longueur sur 2m de profondeur – avec 2 tables fournies - pour la somme de 50 € les 2 jours.

Souhaits particuliers éventuels

installer mon espace d'exposition le vendredi 4 avril de 16h à 18h

Autres -----

#### Merci de joindre à l'inscription

- Une attestation d'assurance responsabilité civile (particuliers et professionnels)

- Un chèque du montant de la réservation, soit ----- euros (qui sera encaissé le jour de la manifestation)

Les chèques sont à libeller à l'ordre de ACSB – Atout Créa Sud Bourgogne - et à retourner avec ce document renseigné et signé à l'adresse suivante :

Christine Pontanier – 7, rue des puits – 71700 – Martailly les Brancion

**(Seuls les dossiers complets accompagnés des règlements seront étudiés)**

Fait à ----- Le -----

Signature